

DECISION DU MAIRE

Objet : Contrat de prestation pour l'animation d'un stage de bande dessinée par l'auteur Eric STOFFEL avec l'association ALTAC.

N°2026-121

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

- Vu** les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération N° 2026-07-CM du 20 mars 2026 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,

Considérant que la commune d'Ensues-la-Redonne a mis en place une programmation culturelle au sein de la médiathèque municipale « Elisabeth Badinter »

Considérant que la médiathèque municipale propose pendant les vacances de Toussaint un stage BD animé par l'auteur/scénariste et illustrateur Eric STOFFEL pour 2 journées de stage de bande dessinée les 27 et 28 Octobre 2026 de 10h00 à 12h 00 et de 14h30 à 17h30 + un après-midi le 30 octobre de 14h30 à 17h30 + 1h de vernissage de 18h00 à 19h00.

Considérant que le public visé sera âgé de 8 à 13 ans et que le stage accueillera un maximum de 8 participants

DECIDE

Article 1 : De signer un contrat avec l'association ALTAC

Article 2 : Le montant total de la prestation est de 1177 € TTC

Article 3 : La dépense est inscrite au BP 2026 article 6042/201

Article 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent territorialement dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 5 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Monsieur Le Trésorier Payeur.

Fait à Ensues la Redonne,
Le 25 septembre 2026

 Le Maire,

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE

n°12 10/2026

Entre les soussignés :

M : **Michel ILLAC**
Agissant au nom de : **La Commune d'Ensuès-la-Redonne**
Adresse : **Hôtel de Ville - 15, avenue du Général Monsabert – 13 820**
En sa qualité de : **Maire**

Appelé L'ORGANISATEUR d'une part

Et

M : **Gilbert DONZEL**
Agissant au nom de : **ALTAC**
Adresse : **29 boulevard des Plombières – 13 003 Marseille**
En sa qualité de : **Président**

Appelé LE PRESTATAIRE d'autre part

Pour les prestations suivantes : **Animation d'un stage de BD par l'auteur Eric Stoffel avec l'association ALTAC.**

Il a été convenu ce qui suit :

1. **Intervenant** : Éric Stoffel.
2. **Lieu des interventions** : Médiathèque « Elisabeth BADINTER ».
3. **Dates** : 27 et 28/10/26 journée et le vendredi 30/10/26 après-midi.
4. **Horaires d'intervention** : de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30
5. **Nombre de séances** : 2 séances de 5h +1 séance de 3h
+ 1h de restitution. (Exposition+ goûter en présence des parents).
6. **Public** : 8-13 ans et un nombre maxi par séance de 8 participants.
7. **Objectif** : réalisation d'une planche BD.
8. **Montant TTC des ateliers** : 1177€
9. Règlement par mandat administratif à l'ordre de l'association « ALTAC » dès réception de la facture accompagnée d'un RIB.
10. Prestataire non assujetti à la T.V.A.
11. **Obligation de l'organisateur** : en sa qualité d'organisateur, il assurera et réglera les rémunérations, les charges sociales et fiscales attachées à la prestation de l'auteur.
12. Chacune des parties s'engage à vérifier que son assurance la couvre dans le cadre du déroulement de cette prestation.

13. En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif compétent.

14. Si le nombre de participant est nul, le contrat pourra être reconduit.

15. Le prestataire devra déposer la facture du prestataire sur le site Chorus Pro.

CONTRAT ETABLI EN DEUX EXEMPLAIRES

Signé à :

Le :

LE PRESTATAIRE :

Gilbert DONZEL

Signé à : *Ensues-la Redonne*

Le : *28/09/2026*

L'ORGANISATEUR :

Michel ILLAC

